COMMUNE DE SAINT-FORGEUX

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2012

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation : 10.10.2012
Date d'affichage : 10.10.2012

L'AN DEUX MIL DOUZE le SEIZE OCTOBRE à VINGT heures TRENTE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.Jacques LARROCHETTE Maire.

Etaient présents : M. Jacques LARROCHETTE, M. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY , Mme Christèle PASSINGE, M. Daniel CHAUD, Gilles DURDILLY, Mme Elisabeth LACROIX , M. Gilles PUPIER , Ludovic MAGAT, Mme Françoise GAGNIERE, Christine CHAVEROT, M. Dominique DEVOS et M. Bernard ANTOINE.

Absents excusés :. M. Gilbert NOVÉ, Jean-Luc DUPUIS

Secrétaire de séance : Mme Christine CHAVEROT.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 OCTOBRE 2012

Le compte rendu des réunions du 29 mai 2012 et du 11 septembre 2012 est adopté à l'unanimité.

1) Rapports assainissement non collectif SPANC 2011(SIAPT)

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif SPANC de 2011 du SIAPT.

Rapport de la CCPT 2011 (déchetterie).

Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2011 de la CCPT.

Rapport annuel 2011 d'activité de la Communauté de Commune du Pays de Tarare.

Rapport Annuel 2011 sur l'activité de la Communauté de Commune du Pays de Tarare.

Rapport annuel 2011 d'activité du Syndicat de Rivières Brévenne Turdine.

Rapport annuel 2011 d'activité du Syndicat de Rivières Brévenne Turdine.

Monsieur le Maire informe que les rapports sont consultables en Mairie.

2) Attribution de la subvention au titre des « Amendes de Police »

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint Forgeux a présenté au Conseil Général du Rhône un dossier de demande de subvention pour des travaux de sécurité routière au titre du programme 2012 des « Amendes de Police ». Répartition 2012 du produit 2011 des amendes de police.

Ce programme, d'un coût de 10 991 € HT, soit 13 144.40 € T.T.TC prévoit :

Réalisation de peinture au sol :

- des passages piétons sur la RD 27 dans le centre village, notamment aux abords des écoles, de la mairie, de la bibliothèque municipale, cheminement piétonnier.
- d'autre part la pose de glissières mixte bois métal de protection.

Les devis relatifs à ces travaux et fournitures demandées aux entreprises «SOL MARK » pour le marquage au sol, et la pose de glissière par la société AXIMUM ont permis d'estimer le coût total de la dépense à : **10 991** € H.T soit TTC **13 144.40 €**

M. le Président du Conseil Général, nous informe dans son courrier du 1er octobre 2012 de l'attribution d'une subvention de 5 830.00 € pour ces travaux.

Pour permettre le versement de cette subvention M. le Préfet du Rhône demande au conseil, de prendre une nouvelle délibération mentionnant de façon expresse :

- d'une part, l'engagement de faire réaliser les travaux prévus.
- d'autre part, l'acceptation de cette subvention.

3) Modification du Tableau des Effectifs à compter du 15 décembre 2012 création d'un emplois d'Adjoint Administratif territorial principal de 2ème classe

AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil que pour bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Administratif principal de 2ème classe, les agents titulaires du grade d'adjoint administratif territorial de 1ère classe doit avoir atteint le 5ème échelon et compter au moins 6 ans de service effectif dans le cadre d'emplois. Ces conditions sont remplies pour un Adjoint Administratif de 1ère classe, en conséquence il propose de :

- D'ouvrir un poste d'Adjoint Administratif territoriale principal de 2ème classe sur un poste à temps complet à compter du 15 décembre 2012
- De fermer un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Administratif territorial principal de 2ème classe titulaire à temps complet à compter du 15 décembre 2012,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit à compter de cette date :

Nature des emplois	Situation au 01/01/2010		Nouvelle situation au 15/12/2012	
	Effectifs	Pourvus	Effectifs	Pourvus
Secrétaire de Mairie Cie A	1	0	**1**	**0**
Adjoint Administratif principal 2ème classe	0	0	**1**	**1**
Adjoint Administratif 1ère Classe	2	2	**1**	**1**
Adjoint Administratif 2ème Classe	1	1	**1**	**1**
Adjoint Technique 2ème Classe	2 (1TNC)	2 (1TNC)	**2 (1TNC)**	**2 (1TNC)**
Adjoint technique principal 2ème classe	3	3	**3**	**3**
ATSEM principale 2ème classe	1 (TNC)	1 (TNC)	**1 (TNC)**	**1 (TNC)**

4) Dénomination place « Georges MENUT »

Monsieur Jacques LARROCHETTE, Maire, propose au Conseil Municipal de donner une dénomination officielle à une place publique, située sur la commune de Saint-Forgeux.
Il propose de dénommer « Place Georges MENUT » les parkings situés de part et d'autre de la salle d'Animation au centre du Village.
Monsieur Georges MENUT fut Maire de Saint-Forgeux de Mars 1965 à Mars 1989 soit vingt-quatre années, c'est à dire quatre mandats successifs. Particulièrement dévoué pour la cause communale, il a parfaitement atteint ses objectifs correspondants aux besoins de l'époque. Sans faire une liste exhaustive on peut signaler ses actions pour :
-la voirie communale (élargissement, goudronnage des chemins).
-rénovation et parfait entretien des bâtiments communaux adduction d'eau dans chaque foyer.
-extension du téléphone,
-1ère tranche de travaux de la Chapelle de Grévilly,
-rénovation de l'Eglise,
et enfin construction de la Salle des Fêtes.
Il fut nommé Maire Honoraire par arrêté préfectoral.
Suite à son décès survenu le 12 octobre 2011, la Commune de SAINT-FORGEUX a tenu à lui rendre un hommage particulier en donnant son nom à une place du village.
Le Conseil ouï l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité.
DONNE son accord à la dénomination de la « Place Georges MENUT »

TOUR DE TABLE

Monsieur Gilles DUBESSY informe des travaux sur la commune : l'aménagement des abords de la salle d'animation est pratiquement terminé, il reste les plantations à faire sur le talus. Des panneaux vont être installées pour la nouvelle place « Georges MENUT ». Un poteau sera installé pour indiquer la limitation de hauteur. Les travaux de rénovation de la Boulangerie débuteront en janvier 2013, Monsieur MOLLON chef de projet de l'OPAC successeur de Madame MEISSONIER aura en charge le suivi de ces travaux. Les travaux de la toiture sont repoussés. En ce qui concerne l'utilisation de la salle d'animation pour des soirées avec de la musique, il est indiqué dans le règlement pas de sono mobile. Il serait judicieux d'installer un coupeur de décibels. Nous allons négocier à l'amiable avec Monsieur André RAFFIN suite aux dégâts causé par un feu sur son tas de bois, nous lui couperons entre 4 et 5 stères de bois.

Madame Chantal DUJARDIN-REY présente les différents Permis de construire et les demandes préalables. Monsieur Christian LAURENT a régularisé son dossier concernant un permis de construire celui-ci a été accordé.

Madame Christelle PASSINGE indique la société Cellule'prod a été retenue pour l'élaboration du calendrier des manifestations et du bulletin municipal 2013. Le ramassage de la grapillette est le samedi 20 octobre 2012 à 9 h 00.

Monsieur Daniel CHAUD présente les travaux de voirie qui sont en cours route « du Chambon » pour se terminer le 17 octobre 2012. La route de Grévilly sera refaite semaine 42. Monsieur Kévin HERERARD demande si la commune acceptait qu'il fasse une étude et les travaux pour l'aménagement paysager à la Chapelle de Grévilly, dans le cadre de sa formation. Monsieur Simon MARDUEL se rend tous les jeudis matin à Villefranche sur saône afin de passer son code pour le permis de conduire C. Les verses ont été faites.

Madame Elisabeth LACROIX informe de l'assemblée générale de la « Toîle des gônes »est le 17 octobre 2012.

Monsieur Gilles PUPIER Indique que Madame Marie-Jo MAGAT fromagère prend sa retraite à partir de novembre 2012, elle sera remplacée par Mademoiselle MITTON Laëtitia de Montrottier et sera présente sur le marché les samedis matin. Monsieur Daniel CHAUD informe qu'un forain veut vendre des vêtements sur le marché de Saint-Forgeux.

Monsieur Dominique DEVOS : l'assemblée Générale de la cantine a eu lieu, 75 repas en moyenne par jour il n'y aura pas d'augmentation pour les tickets de cantine pour l'année scolaire 2012-2013. Le prix d'un repas 3,50 € pour les réguliers et 4 € pour les repas pris exceptionnellement. Une vente d'huîtres et d'escargots aura lieu le samedi 22 décembre 2012 à la salle d'animation.

Madame Christine CHAVEROT nous informe d'un devis de 5 315.40 € H.T de Monsieur MERLE complétant le dossier du plan Climat. Le Tennis club a tenu son assemblée Générale Monsieur CATHALA ne s'est pas représenté comme président, la nouvelle Présidente est Madame Audrey LANNI, le Trésorier est Monsieur Sébastien HENRI. Le club a besoin d'un nouvel éducateur afin d'ouvrir une école de tennis pour les plus petits. Prise en charge des vêtements par le club à hauteur de 60 %. Nous avons reçu les remerciements du club pour les travaux réalisés.

Monsieur Ludovic MAGAT informe de l'assemblée générale « la double croche » 60 élèves sont inscrits. Les salles de Pontcharra sur Turdine et Saint-Forgeux sont utilisées. La réunion pour l'organisation de la manifestation du téléthon a lieu le 7 décembre à Saint-Forgeux, une réunion est prévue le 8 novembre 2012 en Mairie pour l'organisation de cette manifestation. Les organisateurs du groupement des manifestations du téléthon des communes du canton, demande si nous avons une assurance pour cette manifestation. Monsieur le Maire intervient et indique que la commune ne peut prendre d'assurance pour les personnes participantes à cette manifestation sachant que nous ne sommes pas organisateur.

Monsieur Gilles DURDILLY indique la matinée andouillette le 4 novembre 2012 à la salle d'animation à partir de 8 h 00 cette manifestation est organisée par l'association des « deux roues du torrenchin »

Monsieur le Maire indique la date du prochain conseil municipal aura lieu le 10 décembre à 20 h 30 en Mairie. Nous rencontrons un problème de règlement des loyers de la Société PRINT BUREAU. Nous avons reçu divers remerciements pour l'obtention de subvention de la part de : ROAD 27, Association paroissiale, le Comité des fêtes de Saint-Forgeux et de l'association des Familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45